### AR PREFECTURE

016-200072023-20201022-20201022\_10\_AR-DE

Regu le 10/11/2020

#### République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 22 Octobre 2020 Délibération n°20201022\_10\_AR

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70 Présents : 53 Pouvoirs : 5 Suppléants : 4

= VOTANTS: 62
- dont « pour »: 62
- dont « contre »: 0
- dont « abstention »: 0

# Objet: POLE ENFANCE JEUNESSE VARS - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le jeudi 22 octobre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16 octobre 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la salle des fêtes de Puyréaux.

Présents: COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique CROIZARD Christian – HENTRY Jimmy - ROULAUD Jean-Jacques – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard TEILLET Anne - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - CAMY Bruno - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe - MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

### Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant PAPILLAUD Sonia représentée par METAYER Jean-Pierre - suppléant PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante MUGNIER Pierre-Hermann représenté par SAGNE Annie - suppléante

LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques MAHÉ Jacques pouvoir à CAMY Bruno SEVRIT Raymond pouvoir à LIOT Gérard

DE LUSTRAC Jean-Marc

Départ de : POTEL Maryse (et son pouvoir)

<u>Absents non excusés</u>: DURAND Jean-Louis - LEMAIRE Marie-Claude - JEUNE Karine — CHARRIAUD Sébastien LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

### AR PREFECTURE

016-200072023-20201022-20201022\_10\_AR-DE

Regu le 10/11/2020

## Objet: POLE ENFANCE JEUNESSE VARS - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu la délibération n°20191128\_10 du 28 novembre 2019 approuvant l'avant-projet de construction d'un pôle enfance jeunesse à Vars et autorisant le Président à lancer la consultation des entreprises, Vu les crédits inscrits au titre du budget primitif 2020 au titre du programme de travaux précité,

Madame la Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse précise que la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet d'architecture lléana POPEA pour la partie « bâtiment modulaire » par contrat en date du 25 février 2016 d'une part et au cabinet d'étude VRD A2iInfra par contrat en date du 22 décembre 2016, d'autre part.

Elle rappelle que le coût estimatif des travaux chiffré par l'architecte et le bureau d'étude VRD en phase APD s'élevait à 2 245 681 € HT.

A l'issue de la phase de consultation des entreprises, 2 offres ont été déposées au titre du lot n°1 « bâtiment modulaire » et 3 offres ont été déposées au titre du lot n°2 « VRD ». Après analyse des offres initiales, les 5 offres ont été déclarées recevables.

La commission chargée de l'analyse des offres a décidé d'engager une phase de négociation pour les 2 lots.

Dans le cadre du lot n°1, les 2 candidats ont été reçus en audition devant un jury composé de représentants de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

Cette phase de négociation a été menée conformément au règlement de consultation.

Sur décision de la commission réunie le 06 octobre 2020 puis le 22 octobre 2020, il est proposé d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

LOTS	Attributaires	Montant de l'offre retenue
Lot n°1:	COUGNAUD CONSTRUCTION	2 002 265,14 € HT
Bâtiment modulaire	La Roche-sur-Yon	(base + options dortoir supplémentaire - alarme anti-intrusion - plancher béton)
Lot n°2:	EUROVIA PCL	282 506,58 € HT
Terrassement-VRD	Agence ANGOULEME	(base)
Ensemble des lots		2 284 771,72 € HT

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

 D'AUTORISER le Président à signer les marchés de travaux du Pôle Enfance Jeunesse de Vars et tout acte en découlant dans les conditions précitées.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Président, Christian CROIZARD